COMMUNE DU LAC DE LA HAUTE-SÛRE

Avis en matière d'urbanisme

Projet d'aménagement particulier « rue du Zénith » à Harlange

Il est porté à la connaissance du public que le collège échevinal a décidé la mise en procédure du projet d'aménagement particulier « rue du Zénith » à Harlange (PAP-NQ), présenté par le bureau Architecture Hoffmann pour le compte de l'entreprise Gillessen-Lux, concernant des terrains à Harlange pour la construction de 8 maisons unifamiliales isolées et de 4 maisons unifamiliales jumelées.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain le dossier en question est déposé à la maison communale au 7 Doerfstrooss à Bavigne où le public peut en prendre connaissance. Le dépôt est effectué le 29.07.2021 de sorte que le délai pendant lequel les intéressés peuvent prendre connaissance du projet court du 30.07.2021 au 30.08.2021 inclus.

Le dossier en question est également publié pendant la même durée sur le site internet de la commune www.lac-haute-sure.lu, où le public peut en prendre connaissance. Seules les pièces déposées à la commune font foi.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans le présent quotidien, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune du Lac de la Haute-Sûre, 7, Doerfstrooss, L-9635 Bavigne, par les personnes intéressées.

Bavigne, le 29.07.2021
Le collège des bourgmestre et échevins
René Michels, bourgmestre, Francis Schon et Marco Koeune, échevins